

Dépêche AEF : Premier degré : la plafonnement des effectifs à 24 élèves nécessitera 3 191 postes sur trois ans (Jean-Michel Blanquer)

3-4 minutes

La mise en place du plafonnement des effectifs à 24 élèves en grande section, en CP et en CE1, d'ici 2022, se "traduira par la création de classes supplémentaires nécessitant environ 3 200 ETP sur 3 ans. 1 187 seront mobilisés à la rentrée 2020". Le ministre de l'Éducation nationale, auditionné le 13 novembre 2019 par la commission éducation du Sénat sur le PLF 2020, répondait sur la manière dont ce plafonnement et les dédoublements de classes allaient pouvoir être mis en place avec les seules 440 créations postes dans le 1er degré prévues dans le budget 2020 de l'Éducation nationale.



Jean Michel Blanquer, ministre de l'Éducation JBV News

Le ministère, contacté par AEF info, précise que ce sont 3 191 ETP qui devraient être "mobilisés". Ils se répartiraient ainsi :

- 1 187 ETP pour la rentrée 2020 pour le plafonnement à 24 élèves des classes de grande section du public
- 736 ETP pour la rentrée 2021 pour les classes de CP du public

- 736 ETP pour la rentrée 2022 pour les classes de CE1 du public
- 532 ETP pour les classes de l'enseignement privé, étalés de 2020 à 2022.

Le plafonnement à 24 élèves concernerait, selon le ministre, 26 000 classes - dont 5 000 du privé - et 740 000 élèves. Le coût de cette mesure serait, estime Jean-Michel Blanquer, de 78 millions d'euros.

Ces 3 191 ETP ne devraient pas être des créations nettes puisque, pour 2020, le budget ne prévoit donc que 440 créations de postes dans le premier degré ([lire sur AEF info](#)) alors que la mesure nécessite 1 187 ETP.

Pour parvenir à 3 191 postes "mobilisés", le ministère devrait ainsi déployer sur les classes de grande section, CP et CE1 des postes actuellement de professeurs de CE2, CM1 ou CM2.

En avril 2019, le ministre s'était engagé à créer 6 000 postes en 3 ans. Devant les députés, le 29 octobre, il avait justifié ce recul par le fait que "les décisions de ce type ont non seulement un impact sur les finances publiques, mais également sur les ressources humaines" ([lire sur AEF info](#)).

30 millions d'euros pour les formations pendant les congés

Lors de cette audition devant la commission du Sénat, Jean-Michel Blanquer a par ailleurs précisé que 30 millions d'euros étaient prévus dans le PLF 2020 pour les formations des enseignants pendant les vacances scolaires. En effet, des textes parus en septembre 2019 ([lire sur AEF info](#)) prévoient que les enseignants peuvent suivre des formations pendant les vacances, celles-ci étant rémunérées 60 euros par demi-journée ([lire sur AEF info](#)).

Le Sénat examinera en séance publique le budget 2020 de la mission "Enseignement scolaire" le 27 novembre 2019.